



Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

173^e Année – N° 138

PORT-AU-PRINCE

Lundi 6 Août 2018

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- *Arrêté nommant le Premier ministre Jean Henry CEANT.*

* * *

AVIS

- *Extraits du Registre des Marques de Fabrique et de Commerce.*

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

**JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT**

Vu les articles 133, 136, 137, 155, 157, 159, 160 et 163 de la Constitution ;

Vu la démission du Gouvernement ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Premier ministre,

ARRÊTE

Article 1^{er}. Le citoyen Jean Henry CEANT est nommé Premier ministre.

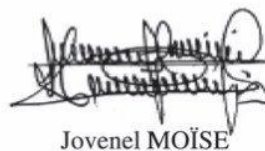
Article 2.- Une ampliation du présent Arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent Arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 5 août 2018, An 215^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président



Jovenel MOÏSE

EXTRAITS DU REGISTRE DES MARQUES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE

67-N

Extrait de la requête en date du 10 janvier 2018

Il est certifié qu'aux termes de la loi sur les marques de commerce et de fabrique, DISPROPHAR, agence de distribution de produits pharmaceutiques, représentant des marques de Laboratoires CIRON DRUGS AND PHARMACEUTICAL PVT. LTD., sise à Delmas 24, Route de Delmas, Delmas, Haïti, ayant pour mandataire Me. Malherbe DANIEL, a présenté une demande d'enregistrement de la marque de fabrique :

FLUORACIL

Appartenant à la classe 5